

Commission HU restreinte du 6 juillet 2026

Date : 6 juillet 2026

Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER

Présents : Pr Jean-Christophe FRICAIN, Pr Elsa GAROT, Dr Julia ESTIVALS, Dr François de BRONDEAU, Dr Elise ARRIVE, Dr Rawen SMIRANI, Pr Mathilde FENELON, Dr Mathilde SAINT-JEAN, Dr Olivia KEROUREDAN, Dr François ROUZE L'ALZIT, Dr Jean-Christophe COUTANT, Pr Sylvain CATROS, Madame Nassima BENMAHI, et Madame Zoé BROQUET

Excusés, Absents : Dr Pierre-Hadrien DECAUP, Dr Hélène FRON CHABOUIS

Point 1 : Choix des stages externes

Madame Garot revient sur les difficultés rencontrées lors de l'organisation du choix des stages externes. Un premier sondage avait été mis en place, mais le nombre de places proposées n'était pas conforme aux capacités réelles. L'ouverture du choix à l'ensemble des étudiants a généré une forte désorganisation. Cette situation s'explique notamment par l'incertitude concernant les étudiants susceptibles de redoubler après les délibérations ainsi que l'accueil de nouveaux étudiants, scénarios qui n'avaient pas été anticipés.

Madame Benmahi précise que la date limite de réponse fixée la veille s'est révélée prématurée, puisqu'il n'était pas possible de finaliser les affectations avant de connaître le nombre définitif de redoublants. Les réponses du premier sondage seront néanmoins exploitées, puis un second sondage sera organisé après les délibérations afin de proposer le nombre exact de places disponibles. La question des internes reste en suspens et sera traitée d'ici la fin du mois de septembre.

Madame Garot souligne que la principale inquiétude concerne les étudiants de 4^e année, qui doivent être positionnés le matin.

Madame Broquet confirme que les étudiants ont vécu cette première organisation comme particulièrement confuse et indique qu'ils allaient proposer un nouveau lien de sondage.

Madame Benmahi informe que les listes définitives intégrant les redoublants seront communiquées jeudi après-midi. Six étudiants n'ont pas répondu au premier sondage.

Concernant les modalités d'affectation, Madame Garot s'interroge sur la situation dans l'hypothèse où le nombre de places serait insuffisant pour les étudiants de 4^e année.

Madame Broquet rapporte que la majorité de la promotion est favorable à un classement au mérite. Une autre solution évoquée consiste à séparer ponctuellement certains binômes afin de favoriser les possibilités d'observation.

Madame Garot rappelle toutefois que l'organisation des roulements sera complexe. L'hypothèse de constituer des trinômes, notamment pour les étudiants redoublants, avait été envisagée.

Madame Broquet indique qu'un trinôme a déjà été constitué sur la base du volontariat.

Madame Benmahi précise enfin que les affectations devront également prendre en compte les étudiants redoublants en périphérie.

Point 2 : Critères de validation des stages

Madame Garot propose d'intégrer explicitement le comportement de l'étudiant parmi les critères de validation des stages. Si des critères techniques existent déjà selon les disciplines, la qualité de la relation soignant-soigné et le savoir-être doivent également être pris en considération.

Monsieur Fricain rappelle que la formation repose à la fois sur des compétences procédurales et non procédurales. Il estime qu'un étudiant peut être ajourné lorsque son comportement est jugé inadapté, à condition que cette appréciation soit partagée par plusieurs enseignants afin de limiter la subjectivité.

Madame Garot propose de renforcer l'accompagnement des étudiants identifiés en difficulté dès le début du cursus clinique. Pour les difficultés techniques, un projet pédagogique individualisé pourrait être mis en place dès la fin du premier semestre, avec des objectifs adaptés au niveau de formation et une fiche recensant les actes réalisés, signée par les encadrants. Ce dispositif existe déjà pour certains étudiants et facilite leur progression.

Madame Kérouedan souligne qu'un système de quotas d'actes permettrait également de garantir un niveau minimal de pratique clinique.

Madame Garot indique que cette proposition s'inscrirait dans la continuité des projets pédagogiques déjà développés.

Monsieur Fricain rappelle toutefois que certaines évolutions ne pourront être pleinement mises en œuvre qu'avec l'installation dans le nouveau pôle.

Madame Broquet fait part des inquiétudes exprimées par les étudiants concernant les trinômes, certains craignant une diminution de leur activité clinique et des répercussions sur leur future pratique professionnelle.

Monsieur Fricain réaffirme que l'objectif est de trouver les solutions les plus adaptées afin de limiter l'impact sur la formation des étudiants.

Madame Garot précise que les étudiants de 4e année pourraient prendre en charge trois patients par matinée au lieu de deux, leur efficacité augmentant progressivement.

Madame Broquet présente l'organisation mise en place à Rennes, où les affectations sont réalisées de manière aléatoire plutôt qu'au mérite, avec notamment une matinée de pédodontie et une matinée dédiée à la DRE. Elle souligne l'intérêt de disposer d'une liste précise des actes à réaliser.

Monsieur Rouzé-L'Alzit évoque plusieurs situations récentes où des étudiants ont présenté des problèmes de comportement. Actuellement, différentes réponses sont apportées : invalidation du stage, réalisation de trois vacances supplémentaires ou participation à l'aide des internes. Il s'interroge sur la pertinence de ces mesures comme alternative au redoublement.

Madame Garot cite plusieurs exemples de comportements problématiques, tels qu'un manque de rigueur ou une attitude inappropriée, pour lesquels l'alternative actuelle est souvent limitée à l'invalidation du stage.

Madame Benmahi rappelle que, selon les modalités actuelles, la clinique doit être validée dès la première session. Elle suggère néanmoins d'étudier la possibilité d'une validation en seconde session.

Monsieur Fricain rappelle qu'une telle évolution ne serait juridiquement possible qu'après modification des MCCC. Il souligne également les questions d'équité que soulève l'attribution de vacances supplémentaires à certains étudiants.

Interrogée sur les validations "sous réserve", Madame Garot explique qu'elles concernent essentiellement des situations ponctuelles, comme des retards répétés.

Monsieur Rouzé-L'Alzit souligne que ces difficultés relèvent du quotidien et que les encadrants disposent aujourd'hui de peu de leviers pour intervenir efficacement avant d'en arriver au redoublement.

Madame Garot ajoute que cette proposition est généralement présentée comme une possibilité offerte à l'étudiant afin d'éviter une invalidation du stage, mais que les chefs de clinique se sentent souvent démunis face à ces situations.

Monsieur Rouzé-L'Alzit rappelle également que ces dysfonctionnements ont un impact important sur l'organisation hospitalière.

Concernant les échanges de vacances, Madame Kérouedan interroge sur la politique actuellement appliquée.

Madame Garot rappelle que les étudiants signent une charte précisant que les échanges pour convenance personnelle ne sont pas autorisés.

Monsieur Fricain rappelle également qu'en droit de la fonction publique, l'absence de réponse à une demande vaut refus.

Monsieur Rouzé-L'Alzit propose de renforcer la charte afin de donner aux CCU-AH des moyens d'action plus explicites.

Madame Garot attire enfin l'attention sur les difficultés liées aux absences et arrêts maladie, qui peuvent conduire certains étudiants à ne pas effectuer un volume horaire suffisant. Lorsque cette situation est constatée, l'étudiant peut être amené à effectuer un complément d'heures, voire à redoubler si les objectifs du stage ne sont pas atteints.

Point 3 : Organisation des stages en Outre-mer

Monsieur Fricain fait part du courrier adressé par Nils Aventurier concernant les stages réalisés en Outre-mer. Ceux-ci ne durent actuellement que quatre jours tout en nécessitant des remboursements et des démarches administratives importantes. Une clarification du dispositif apparaît nécessaire.

Madame Garot rappelle qu'en métropole, les étudiants réalisent une semaine complète de cinq jours durant l'été. Les étudiants effectuant un stage en Outre-mer partent plus tôt. Dans une logique d'équité, il pourrait être envisagé qu'ils effectuent deux semaines de stage, éventuellement directement sur place.

Monsieur Fricain estime qu'il conviendrait, a minima, de s'aligner sur les modalités appliquées en médecine, où les stages en Outre-mer durent deux semaines. La question pourra également être étudiée pour les étudiants bordelais.

Madame Garot propose de s'appuyer sur les pratiques de la filière médecine afin d'adapter l'organisation dans le cadre du futur pôle et du déménagement prévu l'année prochaine.

Point 4 : Avancement du projet NPO

Le calendrier du projet NPO est respecté à ce stade. Le dernier comité de pilotage confirme l'absence de retard sur le chantier. Plusieurs groupes de travail poursuivent leurs réflexions sur l'informatique, l'instrumentation et les différents volets organisationnels. Le déploiement du système LOGOS est également en cours. La seule difficulté signalée concerne le changement d'interlocuteur pour les questions informatiques.

Madame Garot rappelle qu'il avait été convenu que le CHU fournisse les capteurs radio nécessaires à trois promotions d'étudiants. Des inquiétudes persistent néanmoins quant à leur état lors des transmissions entre promotions, certains capteurs étant dégradés ou manquants. Il est proposé qu'un groupe d'étudiants procède à un contrôle des capteurs restitués par les étudiants de 6e année avant leur reprise par le CHU, éventuellement à la faculté avec les boîtes de radiologie.

Monsieur Fricain rappelle que la fourniture du matériel relève de la responsabilité du CHU et estime qu'une certaine usure reste normale. Il considère que les étudiants ne doivent pas avoir à assurer ce contrôle.

Madame Garot précise toutefois que l'absence de restitution des capteurs constitue un véritable problème et ne doit pas pénaliser les promotions suivantes.

Monsieur Catros observe que les capteurs sont davantage perdus qu'endommagés.

Monsieur De Brondeau propose la mise en place d'une liste d'émargement permettant d'assurer leur traçabilité.

Monsieur Fricain rappelle qu'à l'Université, le contrôle du matériel est assuré par le personnel dédié et qu'il ne revient pas aux étudiants de réaliser cette mission.

Madame Broquet indique que des vols de capteurs entre étudiants ont déjà été signalés.

Madame Garot ajoute que de nombreuses spatules du CHU ont également disparues.

Monsieur Fricain conclut que la récupération des capteurs doit relever de l'organisation du CHU, sous la responsabilité des cadres de santé et du personnel paramédical.

Il est finalement envisagé d'organiser, à la faculté, un contrôle conjoint des capteurs par un représentant du CHU, un membre de la GED et le service de radioprotection. Cette organisation pourrait être mise en place l'année prochaine, lors du départ des étudiants de 5e année en périphérie.

Madame Garot remercie les membres de la commission HU pour leur présence.
La séance est levée à 16h30.